

Délibération 2024-060

SEANCE DU 02 JUILLET 2024

Date de la convocation : mercredi 26 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi deux juillet, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LACOLLEY Daniel)

Excusés : ROUXEL Dominique, VASSELIN Denise, TRAVERT Dominique, MAUROUARD Arnaud.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : PROGRAMME VOIRIE 2024 – ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-033 du 11 avril 2024, le Conseil Municipal a retenu le programme voirie 2024 et autorisé la consultation des entreprises, dans le cadre de la procédure adaptée, pour les travaux suivants :

- Tranche ferme : rue de la Cresperie 1^{ère} partie, rue Pierre Lemarinel, rue des Lices et allée des Rosiers
- Tranche optionnelle : rue de la Cresperie 2^e partie

Il rappelle les modalités de la consultation :

- Mise en ligne du marché sur la plateforme e-marchespublics.com (30 mai 2024)
- Insertion presse : la Manche Libre (08 juin 2024)
- Date limite de remise des offres : jeudi 20 juin 2024 à 18h
- Nombre de dossiers retirés : 18
- Nombre d'offres reçues dans les délais : 4

L'ouverture des plis a eu lieu le 21 juin 2024 à 10h.

Vu le rapport d'analyses des offres de l'Agence Départementale des Marais, maître d'œuvre,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} juillet 2024,

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA de Périers, moins disante, sur la base du rapport d'analyse des offres établi par l'agence technique départementale des Marais, maître d'œuvre de cette opération, soit un coût de 108 671.87 € HT pour la tranche ferme et 15 523.41 € HT pour la tranche optionnelle.

Compte tenu du résultat de cette consultation, il propose de retenir la tranche optionnelle. Sans réponse positive de l'Etat à propos de la demande de DETR, il présente le plan de financement prévisionnel modifié :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières	0 €	Aides publiques :		
Etudes	0 €	> Union Européenne	0 €	0,00%
Travaux	124 196 €	> Etat - DETR	0 €	0,00%
Matériel	0 €	> Région	0 €	0,00%
Maîtrise d'œuvre	7 452 €	> Département	0 €	0,00%
divers et aléas	1 352 €	Communauté d'Agglomération	53 200 €	40,00%
		reste à charge	79 800 €	60,00%
Total dépenses	133 000 €	Total recettes	133 000 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA de Périers pour un montant de 108 671.87 € HT pour la tranche ferme et 15 523.41 € HT pour la tranche optionnelle,
- Modifie le plan de financement initial et autorise Monsieur le Maire à solliciter un complément de financement après de la communauté d'Agglomération du Cotentin,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS